

Groupement de professionnels du Bâtiment



Artisans Coopérateurs Nivernais

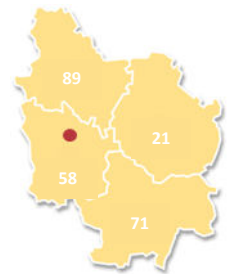
Construction de maisons individuelles
Rénovation tous corps d'état

23 rue du docteur Duret - 58110 Chatillon-en-Bazois
Tél. : 03.86.78.48.44

Courriel : contact@articoop58.fr

Site internet : www.articoop58.fr

Facebook : www.facebook.com/articoop58



Caractéristique principale : Groupement d'artisans constructeurs de maisons individuelles et spécialistes de la rénovation tous corps d'état, dont extensions et surélévations.

Zone de chalandise : Bourgogne et départements limitrophes

Clientèle : Maîtres d'ouvrage privés et publics

Marchés couverts : Logement individuel, petit collectif, bâtiment agricole et tertiaire

ORGANISATION

Statut juridique : Société coopérative artisanale à capital variable et à responsabilité limitée

Date de création : Août 2009

Co-gérant : Yann LOREAU (BAT INFO STUDIO)

Co-gérant : Simon LUTSEN (LUTSEN)

Co-gérant : Loïc CHANEL (ARTEM)

MEMBRES

12 entreprises toutes situées dans la Nièvre : Houssin & Fils, Maisons Forest, Ponsot, Farolet, Bat Info Studio, Billardon, Artem, Lutsen, Chabin, Turpin, Frenillot, L'atelier du bois.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

CONCEPTION

- Maîtrise d'œuvre Techniconcepteur Membre du SYNAMOME

INSTALLATIONS ET MAINTENANCE

DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Electricité générale
- Plomberie - Sanitaires
- Tous types de systèmes de chauffage
- Energies renouvelables
- Systèmes de ventilation mécanique et naturelle

AUTRES ACTIVITES

- Conseil / Accompagnement en rénovation énergétique
- Mesures de l'étanchéité à l'air des bâtiments (habilitation Qualibat, mesureur perméabilité à l'air 2013, Yann LOREAU)
- Accessibilité (5 artisans labellisés Handibat)
- Construction paille (2 artisans formés Propaille)

SECOND ŒUVRE- FINITIONS

- Plâtrerie-isolation traditionnelle ou naturelle (ouate de cellulose, fibre de bois, paille)
- Isolation intérieure
- Peintures
- Revêtements de sol - Carrelage - Faïence - Terrasses
- Menuiseries (bois, aluminium et PVC)
- Escaliers

GROS ŒUVRE - CLOS COUVERT

- Terrassement - Gros-œuvre - Murs en tous types de matériaux (briques, béton cellulaire, bois massif ou ossature bois, caissons isolés en paille)
- Enduits traditionnels ou bardage bois
- Charpente - Ossature bois
- Couverture tous types (tuiles, ardoises, végétalisées)
- Isolation extérieure

CHIFFRE D'AFFAIRES

Montant des chantiers et des travaux générés par le groupement : environ 110 000 € par chantier.

EFFECTIFS

Nombre cumulé d'employés des entreprises adhérentes : 70 en 2009, 80 en 2012 et 105 en 2013.



L'objectif principal des Artisans Coopérateurs Nivernais

est de pouvoir répondre à toute demande de travaux, qu'il s'agisse de projets de rénovation ou de construction, en Bourgogne.

Notre coopérative artisanale, qui réunit des artisans locaux couvrant tous les corps d'état, prend en charge l'ensemble des étapes des projets, de la conception jusqu'à la finalisation des travaux, et ce, sans recours à la sous-traitance.

Nos membres peuvent ainsi proposer une offre globale aux maîtres d'ouvrage privés et publics bourguignons, tant sur le marché du neuf que sur celui de la rénovation, pour tous types d'opérations : maison individuelle, logement collectif, bâtiments public ou agricole, ...



Yann Loreau, Loïc Chanel et Simon Lutsen,
Co-gérants des Artisans Coopérateurs Nivernais



Crédit photo : Artisans Coopérateurs Nivernais

MISE EN PLACE DU GROUPEMENT

Une seule année a été nécessaire à la mise en place du groupement des Artisans Coopérateurs Nivernais.

Menée avec le soutien de la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment (FFACB), cette année de maturation et de structuration du projet a permis aux membres du futur groupement de définir un mode opératoire, qui leur permette de travailler ensemble de façon optimale.

Après de nombreuses réunions de travail, les entreprises qui se connaissaient au préalable et qui avaient déjà travaillé ensemble sous la coordination d'un maître d'œuvre, se sont tout naturellement orientées vers une organisation coopérative et ont ainsi choisi de constituer leur groupement en société coopérative artisanale.

Le mode opératoire mis en place, basé sur un schéma relativement simple, permet à l'ensemble des entreprises de travailler ensemble de façon structurée et cohérente. Un interlocuteur unique, en l'occurrence Yann LOREAU, maître d'œuvre, coordonne les opérations et fait appel, selon la nature des chantiers, aux compétences des uns et/ou des autres.



Crédit photo : Artisans Coopérateurs Nivernais

STRATÉGIE COMMERCIALE

Pour se différencier des constructeurs de maisons individuelles, les Artisans Coopérateurs Nivernais ont choisi de jouer la carte de la totale transparence vis-à-vis de leur clientèle.

Avant tout démarrage de travaux, chaque entreprise intervenant sur le projet est présentée au client qui bénéficie ainsi d'une vision claire et précise des différentes entreprises engagées sur son projet.

Alliant des compétences dans tous les corps d'état, le groupement ne fait appel à aucun sous-traitant et propose :

- **Un projet entièrement mené par des entreprises artisanales et locales** : les entreprises du groupement sont toutes proches de leurs clients, habituées à travailler ensemble et solidaires.
- **Un projet conduit de A à Z par le groupement**, de la phase conception à la réception. Le client bénéficie en outre de la prise en charge des démarches administratives (permis de construire, conseils pour les prêts, ...).
- **Un interlocuteur unique tout au long des travaux**, et ce, quelle que soit la nature des travaux et le nombre d'entreprises engagées.
- **De nombreuses garanties** : garantie de livraison à prix et délais convenus, dommages-ouvrage, garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement, garantie décennale, responsabilité civile et tous risques chantiers.

Une offre globale entièrement orientée vers la construction de bâtiments basse énergie

Création sur mesure de :

- Maisons BBC (basse consommation énergétique) certifiée BBC-Effinergie®
- Maisons passives certifiées
- Maisons ossature bois, briques, béton cellulaire, paille, ...
- Projets intégrant les énergies renouvelables et des matériaux écologiques
- Tous types d'extensions et de rénovations énergétiques en bénéficiant, selon les conditions de ressources et du projet, des crédits d'impôt, de l'éco-Prêt à taux zéro, des aides régionales et de l'ANAH, ...

Et pour être plus proche de ses clients et mener à bien sa démarche commerciale, le groupement mise également sur une valeur fondamentale : la disponibilité. Deux membres, spécifiquement chargés de l'aspect commercial, restent joignables à tout moment sur leur téléphone mobile.



Crédit photo : Architecte C. Sage - Artisans Coopérateurs Nivernais

“ Le client connaît les entreprises qui réaliseront les travaux dès le début, sans qu’aucune structure commerciale intermédiaire ne soit impliquée.

Les artisans sont payés au juste prix, et non à des prix imposés au plus bas, ce qui se révèle généralement préjudiciable pour la qualité des réalisations. Des réunions de chantiers sont effectuées avec les artisans et organisées tous les mois ou plus en présence du client. Cela permet à ce dernier de réellement suivre l’évolution de son chantier. ”

Yann Loreau, Loïc Chanel et Simon Lutsen, co-gérants des Artisans Coopérateurs Nivernais

LES FACTEURS DE RÉUSSITE DU GROUPEMENT

- **Un groupement né du rapprochement d’entreprises aux collaborations déjà établies**, sous l’impulsion d’un maître d’œuvre.
- **Des membres réunis autour d’objectifs communs.**
- **L’accompagnement de la Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment (FFACB) afin de :**
 - construire un projet permettant de créer un cadre de travail entre les entreprises et artisans ;
 - inciter les entreprises à travailler en réseau ;
 - faciliter les synergies en mutualisant les savoir-faire locaux.
- **L’intégration et l’appropriation par les membres du groupement des principes de l’organisation coopérative** préconisés par la FFACB :
 - la proximité (entreprises locales et non délocalisables) ;
 - l’implication des entreprises dans la démarche commerciale ;
 - la précision des devis par corps d’état ;
 - le chiffrage et le contrôle par les entreprises ;
 - l’auto-contrôle dans la réalisation des travaux ;
 - la gestion des désordres et des sinistres ;
 - le pacte coopératif.
- **La présence d’un maître d’œuvre spécialisé et formé aux constructions bioclimatiques avec utilisation de matériaux écologiques ou conventionnels, et aux bâtiments basse et très basse énergie.**
- **La mise en place d’une véritable stratégie commerciale tournée vers le client et le développement d’outils de promotion** (plaquette de présentation, site internet, page facebook, présence sur des salons, ...).



Crédit photo : Artisans Coopérateurs Nivernais

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET POINTS DE VIGILANCE

- **Un contexte économique difficile** : beaucoup de subventions et d’aides ont été récemment supprimées. Certains chantiers s’arrêtent ou sont reportés. Toutefois, l’entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2014, du principe d’éco-conditionnalité pour les travaux de performance énergétique changera la donne. Le coopérative prévoit à cet effet d’obtenir prochainement la mention RGE (Reconnu Garant de l’Environnement), mention qui lui permettra d’accéder à l’ensemble de ce marché.
- **La plupart des petites collectivités, l’une des cibles du groupement, manquent d’éclairages concernant la connaissance du coût global d’un bâtiment (conception, construction, utilisation, maintenance, réparation-entretien et déconstruction).** Elles manquent d’information concernant la construction durable, et notamment les connaissances sur les possibilités d’économies de dépenses énergétiques à courts termes qu’offre la construction de bâtiments basse ou très basse énergie.
- **Beaucoup de futurs acheteurs méconnaissent le principe de l’offre globale.** Le groupement en proposant ce type d’offre se retrouve confronté à un double enjeu. Il doit non seulement présenter et valoriser son offre commerciale, mais également exposer les principes et intérêts de l’offre globale. Une étape d’information, de conseils et d’explications est donc indispensable avec chaque futur client, ce qui peut entraîner des retards dans les prises de décision.

Pourquoi créer une société coopérative artisanale ?

Travailler en commun pour gagner des marchés. Les artisans regroupés sous forme de coopératives unissent leur forces et leur compétences pour travailler ensemble, construire des maisons individuelles ou rénover l'habitat existant.

La formule est avantageuse : esprit d'équipe, gain de temps et de productivité, accès aux marchés et bénéfices supplémentaires pour chaque entreprise. Tout en conservant son indépendance, l'artisan peut choisir d'exercer une partie de son activité au sein d'une structure : une coopérative artisanale.

Outil de développement, la Coopérative permet de conserver son entité artisanale tout en ouvrant l'accès au marché, en décuplant la force d'intervention par l'organisation en équipe, en structurant le secteur des entreprises individuelles.

Avantages fiscaux :

- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) sauf pour le résultat provenant des Tiers Non Associés.
- Exonération de la Contribution Economique Territoriale (CET).
- Exonération de la Taxe d'Apprentissage.

Source : Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment

PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPEMENT

- ▲ **De nouvelles collaborations sont envisagées** afin de proposer une offre toujours plus complète, notamment avec des entreprises complémentaires entre-elles, de mêmes corps de métiers et de tailles différentes.
- ▲ Une réflexion est actuellement engagée sur **le développement de la démarche commerciale et marketing du groupement**, afin d'acquérir de nouvelles parts de marchés et d'étoffer la clientèle actuelle du groupement.
- ▲ **Un plan de formation**, pour accompagner la montée en compétences des salariés et des chefs d'entreprises adhérents, est également envisagé (dispositif RCIE).
- ▲ L'ensemble de ces axes de développement nécessitera à termes la **mise à jour de la stratégie et du plan de communication**.



Crédit photo : Artisans Coopérateurs Nivernais



Crédit photo : Artisans Coopérateurs Nivernais

VOS PARTENAIRES EN BOURGOGNE

- ▲ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne**
Nathalie PAWLY : 03 80 63 13 53 - npawly@artisanat-bourgogne.fr
- ▲ **Fédération Française du Bâtiment (FFB) de Bourgogne**
Céline FERNANDES : 03.80.48.00.60 - fernandesc@bourgogne.ffbatiment.fr
- ▲ **Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de Bourgogne**
Tél : 03.80.48.95.54 - Courriel : capebbourgogne@wanadoo.fr
- ▲ **Fédération nationale des SCOP du BTP Nord-Est**
2 bis cours Fleury - 21000 DIJON - Tél : 03.80.30.27.60 - Courriel : urbfc@scop.coop
- ▲ **Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment (FFACB)**
9 rue Vaudétard - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél : 01.46.42.90.11 - Courriel : infos@ffacb.com
- ▲ **Union Française des Coopératives Artisanales de Construction (UFCAC)**
37 rue d'Amsterdam - 75008 PARIS - Tél. : 06.78.97.24.15



1C Boulevard de Champagne
21000 DIJON

Tél. : 03 80 59 59 60

contact@bourgogne-batiment-durable.fr

www.bourgogne-batiment-durable.fr

Remerciements : Tous les membres du groupement des Artisans Coopérateurs Nivernais et, en particulier, Yann LOREAU, Loïc CHANEL et Simon LUTSEN.

Avec le soutien financier de :

